



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)

République Française

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Date de la convocation : 26/09/2023		Date d'affichage : 26/09/2023
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois et le 3 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur **Gilles BOYENVAL, Maire.**

Présents : Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, François LOUIS Martine LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Serge JACQUET

Objet : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BEAUVAISIS-CLERMONTOIS

Réf 2023031004

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-1-1 et suivants
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Picardie Verte approuvé le 20 Mars 2014 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 portant modifications statutaires de la Communautés de Communes de la Picardie Verte et actant le transfert de la compétence "en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale" à la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de cohérence territoriale du Beauvaisis-Clermontois ;

Madame la Présidente informe que le syndicat mixte exerce de plein droit, en lieu et place des membres qui le compose la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ». Pour l'instant le périmètre du syndicat comprend le Beauvaisis et le Clermontois. Madame la Présidente précise que l'opportunité est offerte à la Communauté de Communes de la Picardie Verte et à celle du Pays de Bray d'adhérer à ce syndicat. Le coût d'adhésion à cet établissement est de 1 euro par habitant pour chaque territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- **d'adhérer au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Beauvaisis-Clermontois;**
- **de prévoir les crédits budgétaires à hauteur d'un euro par habitant pour l'adhésion**

AUTORISE :

- **Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.**

Le Maire,
Gilles BOYENVAL


